

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Instruction du 24 juin 2016 relative aux questionnaires parlementaires du PLF 2017

NOR : INTA1617295J

Pièces jointes : 2 annexes.

Le préfet, directeur du cabinet, à l'attention de Monsieur le secrétaire général; Monsieur le directeur général des collectivités locales; Monsieur le directeur général de la police nationale; Monsieur le directeur général de la gendarmerie nationale; Monsieur le directeur général des étrangers en France; Monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises; Monsieur le délégué à la sécurité et à la circulation routières.

Dans la perspective de la discussion du projet de loi de finances à l'automne, les rapporteurs des assemblées parlementaires adressent chaque année au ministère leurs questionnaires avant le 10 juillet.

Comme ces deux dernières années, les questions parlementaires pour le PLF 2017 vous seront transmises par la DEPAFI par l'intermédiaire du logiciel de gestion des questionnaires parlementaires (GQP) pour vous permettre d'engager le plus rapidement possible le travail de rédaction des réponses.

Je vous invite à y attacher une attention toute particulière afin d'apporter au Parlement une information de qualité.

Toutes les réponses devront être claires, concises et structurées. Pour ce faire, elles ne devront pas dépasser deux pages. Un fichier type vous sera adressé *via* le logiciel en même temps que les questions. Je vous demande de bien vouloir respecter ce modèle.

La transmission de vos réponses à la DEPAFI ainsi que leur envoi aux administrateurs des assemblées se feront uniquement *via* le logiciel GQP.

Le délai législatif d'envoi aux parlementaires est fixé au 10 octobre. Aussi, je vous demande d'adresser vos réponses à la DEPAFI au plus tard le 3 octobre 2016.

Le logiciel GQP permet le traitement intégré des questionnaires parlementaires. Il assure leur transmission, d'abord de la DEPAFI aux services attributaires, puis entre les services attributaires (délégation, demandes de contribution, réattribution) et enfin aux membres du cabinet pour validation, le cas échéant. L'annexe 1 ci-joint présente le schéma du fonctionnement du logiciel GQP.

L'attribution des questions sera assurée par la DEPAFI. L'attributaire est, en règle générale, le responsable de programme. Il appartiendra à chaque service attributaire de vérifier, dès réception des questions qui lui ont été adressées, si certaines questions doivent être réattribuées en interne ou à d'autres ministères. Si tel est le cas, le service attributaire pourra retourner la question à la cellule QP *via* le logiciel.

Toute demande de réattribution devra être justifiée et parvenir à la DEPAFI avant le 19 août 2016, délai de rigueur.

Par ailleurs, la DEPAFI, en lien avec les cabinets, identifiera les questions dont le contenu ou la nature revêtent un caractère particulièrement sensible et les liera, dans l'application, à un circuit de validation «cabinet», rendant une étape de validation par le conseiller budgétaire obligatoire.

S'ils l'estiment nécessaire, les responsables de programme pourront solliciter une validation du cabinet *via* le logiciel sans que celle-ci soit prévue dans le circuit, grâce à une fonction «demande de visa». La liste des conseillers référents par mission budgétaire figure en annexe 2.

Pour la mission «Relations avec les collectivités territoriales», les questions relatives au programme 122 «Concours spécifiques et administration» seront soumises au cabinet du ministre de l'intérieur.

Enfin, la DEPAFI effectuera un suivi renforcé des réponses à partir de la fin du mois d'août. Vous recevrez à cet effet un tableau de suivi des réponses chaque vendredi, puis chaque jour à compter du 30 septembre.

Le taux de transmission par service fera l'objet d'une attention particulière lors des réunions du comité des directeurs. Le logiciel GQP vous permettra d'établir et de suivre l'évolution de vos réponses depuis le module statistique «Restitutions». Pour mémoire, sont considérées comme achevées les réponses qui ont été définitivement transmises aux parlementaires *via* le logiciel.

Pour vous accompagner, la DEPAFI a mis en place un plan de formation à destination des services ainsi qu'un guide utilisateur accessible depuis le logiciel.

La DEPAFI reste à votre disposition pour toute question relative à ce dossier, et en particulier sur le fonctionnement du logiciel GQP.

Vos correspondants à la DEPAFI sont Mme Samia Ben Youssef (01 80 15 32 93) et M. Loïc Desplaces (01 80 15 32 27). Vous privilégiez l'utilisation de l'adresse fonctionnelle depafi-celluleqp@interieur.gouv.fr pour tout échange par voie électronique.

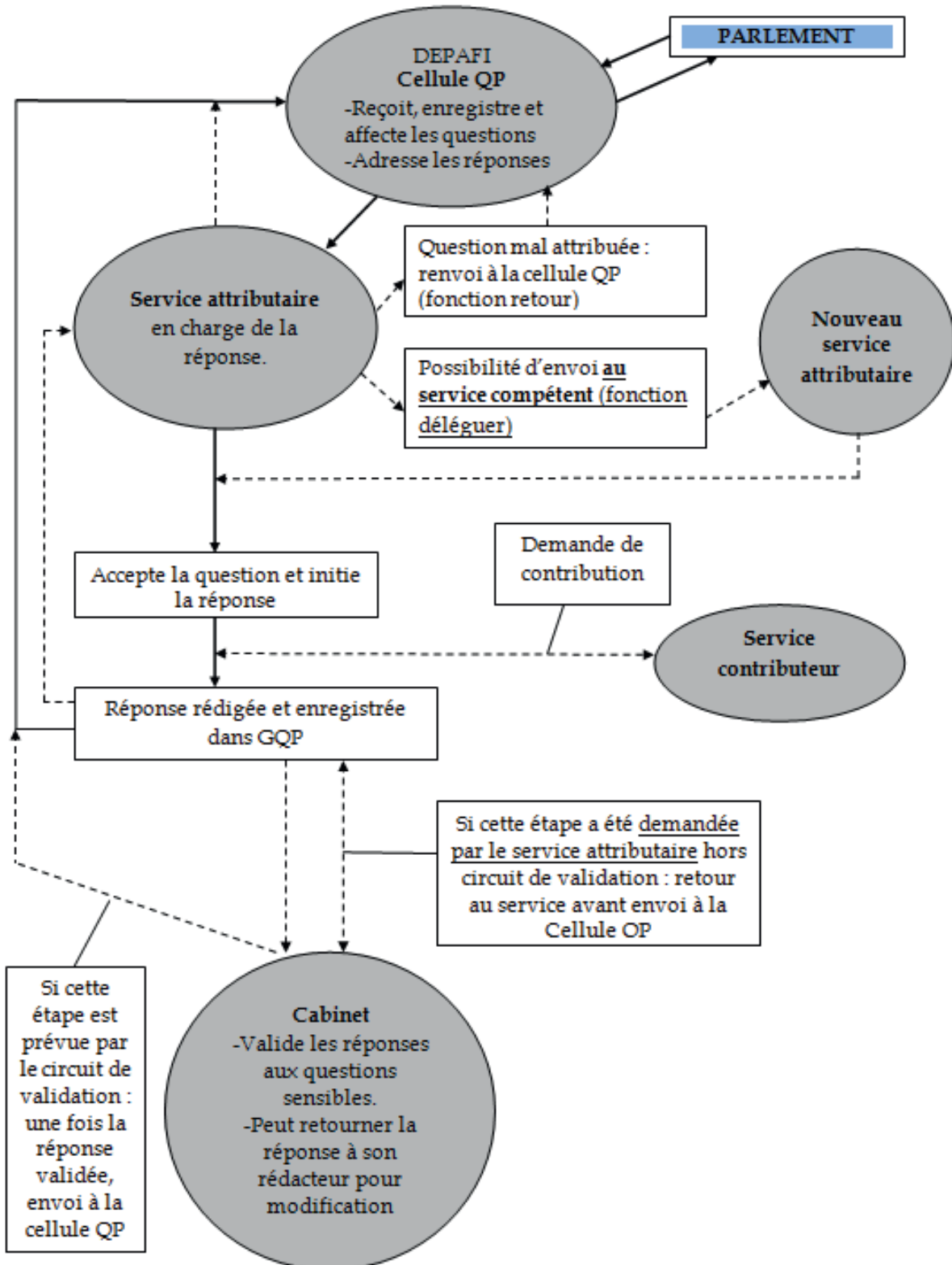
Je vous remercie de votre implication pour que toutes les réponses soient transmises dans les meilleurs délais.

Fait le 24 juin 2016.

Le directeur du cabinet,
P. STRZODA

ANNEXE 1

FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL GQP



ANNEXE 2

LISTE DES CONSEILLERS DU CABINET DU MINISTRE

Dans le cas où les QP ne sont pas assorties d'un circuit de validation prédéfini, chaque utilisateur a la possibilité de solliciter, *via* GQP «demande de visa», les membres du cabinet ci-dessous désignés pour validation :

- Questions budgétaires transversales, immobilières, de synthèse (traitées par la DEPAFI) ou ayant trait aux évolutions d'emplois: M. Antoine GOBELET;

Mission «Administration générale et territoriale de l'État»:

- Questions ayant trait à l'administration centrale: M. Antoine GOBELET;
- Questions ayant trait à l'administration territoriale: Mme Violaine DEMARET;
- Questions relatives aux élections: Mme Julie BURGUBURU;
- Questions relatives à la prospective et aux cultes: M. Laurent BURIN DES ROZIERES;

Mission «Sécurités»:

- Questions relatives au programme police: M. François MAINSARD;
- Questions relatives au programme gendarmerie: M. Christian RODRIGUEZ;
- Questions relatives à la sécurité civile: Mme Frédérique CAMILLERI;
- Questions relatives à la sécurité routière: M. Christian RODRIGUEZ;

Mission «immigration, asile et intégration»:

- Questions relatives à l'immigration et à l'asile: Mme Magali CHARBONNEAU;
- Questions relatives à la mission «Relations avec les collectivités territoriales»: Mme Violaine DEMARET;

Les questions ne se rattachant à aucun de ces thèmes en particulier pourront être adressées à M. Antoine GOBELET.